



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 30 mars 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 23 février 2018.

Par courrier réceptionné le 28 février 2018, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 29 mars 2018 pour examiner ce projet que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLU.

Le projet consistait un reclassement d'un secteur IIAU en IAU et en la modification de ses limites. Ainsi le projet restitue en partie une parcelle agricole et s'implante sur d'anciens bâtiments agricoles.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur ce projet de révision allégée du PLU.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Pierre-Edouard DHUICQUE
Mairie
Place Ste Geneviève
77910 BARCY